

TRIBUNE

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2017

73^e année - n°111 - décembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

RICHESSSES : CRIANTES INÉGALITÉS

Dossier :
Inégalités criantes, égalité
en souffrance ! P. 4-5



ÉDITO
De la Démocratie
P. 3



PENSIONS
Pénibilité :
un dossier...
pénible
P. 6



AMiO
SPF Sécurité sociale et
SPP Intégration sociale •
Annonce de la fusion
P.12



IRB

In memoriam

Camarade Philippe Packeu



Né le 25 décembre 1937 à Ixelles et décédé le 13 octobre 2017 à Sint-Pieters-Leeuw.

Son engagement militant l'a notamment conduit à exercer plusieurs mandats syndicaux :

- Secrétaire régional intersectoriel du secteur Onderwijs ACOD BHV,
- Président intersectoriel de la CGSP-ACOD BHV,
- Membre du Bureau exécutif national de la CGSP-ACOD,
- Membre du Bureau exécutif de la FGTB-ABVV.

Nos pensées fraternelles l'accompagnent.



DANS NOS RÉGIONALES

IRB

Soirée-débat syndical

Femmes et Hommes de l'ombre dans les CPAS

Quelle implication pour les conseillers communaux face à la détresse des sans-abris ?

14 décembre de 19h à 22h

CGSP- rue du Congrès, 17 – 1000 Bruxelles (Salle A)

Avec la participation de

- Jean Peeters - Front Commun des SDF
- José Paredes - Union Bruxelloise des SDF
- Thomas Lemaigre - Revue Nouvelle

De la **Démocratie**

Monsieur Bacquelaine,
Monsieur le Ministre,

Le 10 octobre - hasard du calendrier le jour de notre grève dans les services publics - vous faisiez paraître une carte blanche osant une comparaison entre les différentes organisations syndicales.

À la lecture de celle-ci, nous pourrions, simplement, vous conseiller de ne pas trop vous hasarder sur les chemins de l'analyse politique. Mais ce serait un peu court, et le souci démocratique qui semble, par moments, vous animer mérite mieux que ce conseil.

Nous comprenons fort bien qu'un homme de votre famille politique fasse le choix de s'attaquer aux services publics, au statut du fonctionnaire, à la protection sociale, au droit du travail et aux organisations syndicales. Vous avez choisi votre camp, comme nous avons choisi le nôtre !

En revanche, l'utilisation d'amalgames douteux, de généralisations hâtives et de contre-vérités ne sont pas en votre honneur.

Car vous savez que la CGSP a tenté de négocier là où le Gouvernement, dont vous faites partie, ne voulait que consulter les organisations syndicales. Vous savez qu'après avoir laissé traîner en longueur le dossier de la pénibilité, vous voulez maintenant en finir dans les plus brefs délais.

Tout cela, vous le savez fort bien !

Mais revenons au point central de votre argumentation : la Démocratie !

Monsieur le Ministre, c'est se donner bonne conscience à moindre frais que de confondre, comme vous le faites, démocratie libérale et libéralisme, et il est regrettable de voir un homme tel que vous commettre une telle erreur.

Car le libre marché n'aime pas la démocratie, bien au contraire. La lecture des « grands » accords commerciaux mondiaux qui donnent la capacité aux multinationales d'attaquer les États qui, démocratiquement, ont fait le choix de prendre des mesures pour protéger l'environnement, la santé publique ou les travailleurs, le prouve à suffisance.

La Démocratie, c'est l'émergence et le respect de la contradiction, de la contestation.

La Démocratie, c'est la constatation de l'opposition de points de vue et la tentative, fragile, de travailler au dépassement de celle-ci. Bref, la Démocratie, la vraie, se juge à sa capacité de considérer l'opposition, fut-elle menée lors d'une manifestation ou d'une grève, non pas comme un péril mais comme une source de progrès.

Alors oui, nos actions peuvent être une menace pour vos choix politiques, peut-être même pour votre place de ministre. Mais jamais elles ne mettront en péril la Démocratie car elles sont, par la voix des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui les portent, une expression vivace de cette démocratie.

Une expression qui au fil des décennies a permis, grâce au courage et à la volonté, de nombreuses et significatives conquêtes sociales aujourd'hui menacées par votre gouvernement.

Votre crainte, c'est que certains fassent la preuve qu'il existe dans ce pays une opposition à vos politiques. Voilà pourquoi vous tentez de discréditer nos actions.

Pour finir, nous aurions aimé que votre exigence démocratique trouve à s'exprimer face aux méthodes et aux agissements du Secrétaire d'État à l'asile et aux migrations. Votre silence en la matière en dit plus long sur votre conception de la Démocratie que vos dissertations sur le sujet !

Démocratiquement,

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Inégalités criantes, égalité en souffrance !

Le dernier rapport d'Oxfam¹ nous avertit qu'aujourd'hui 8 hommes (huit hommes !) possèdent autant que la moitié de la population mondiale. En Belgique aussi, l'extrême pauvreté d'une part et l'arrogante richesse d'autre part augmentent. Alors que les bons constats sont dressés, pourquoi les inégalités persistent-elles ?

Le rapport d'Oxfam montre que nos économies, à l'échelle mondiale, concentrent les richesses dans les mains de quelques fortunés au détriment des couches les plus défavorisées de la société, et majoritairement les femmes. Ainsi qu'Oxfam le décrit, les plus fortunés accumulent les richesses à un tel rythme que le premier « super-milliardaire » du monde verra son patrimoine dépasser le millier de milliards de dollars dans 25 ans à peine. Pour mettre ce chiffre en perspective, il faudrait déboursier un million de dollars par jour pendant 2 738 ans pour dépenser 1 000 milliards de dollars ! Oxfam dresse ainsi le constat que les grandes entreprises et les plus fortunés alimentent la crise des inégalités en augmentant leurs revenus (et en diminuant les salaires des travailleurs), en éludant l'impôt et en utilisant leur pouvoir pour influencer des politiques qui leur sont favorables.

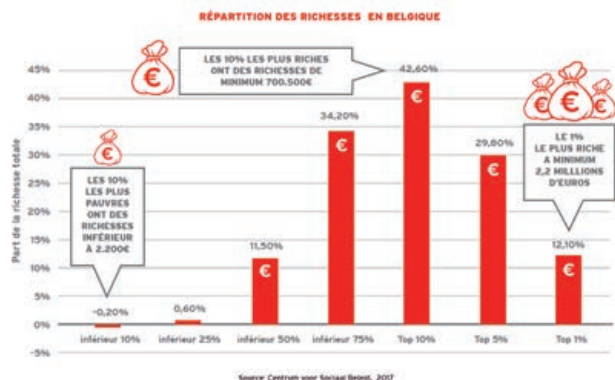
Des revenus décents, des richesses insolentes

Les 10 % de Belges les plus riches détiennent environ 44 % de toutes les richesses. Le top 1 % des plus riches détient plus que les 50 % des Belges qui sont à l'autre extrême de la répartition des richesses.

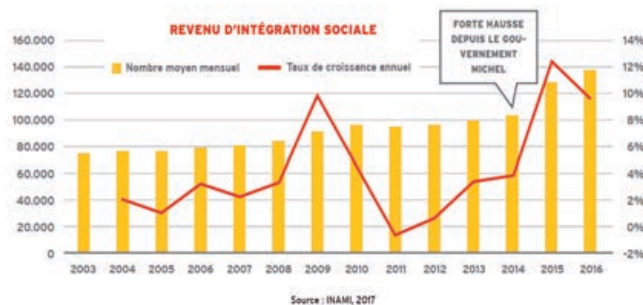
Le paysage salarial en Belgique est très écartelé. Celui qui gagne moins que 2 324 euros bruts se retrouve dans les 10 % des salaires les plus bas. Celui qui gagne plus que 5 421 euros bruts se trouve dans la tranche des 10 % les mieux payés. Depuis juin 2016, le revenu minimum mensuel moyen garanti s'élève en brut à 1 531 €. C'est totalement insuffisant pour garantir une sécurité d'existence.

Une part croissante de la population active peu qualifiée, des personnes âgées, des familles monoparentales, des jeunes possède un revenu inférieur au seuil de pauvreté².

Alors que notre Constitution assure à chacun le droit de vivre en dignité, l'évolution sans cesse grandissante des inégalités témoigne de l'hypocrisie d'un système qui préfère donner un chèque ridicule à une opération caritative que renforcer la protection sociale dont il est pourtant responsable.



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 12



Le nombre de personnes au RIS a augmenté de 40 000 unités. Du jamais vu !

Les riches s'enrichissent !

Les inégalités s'accroissent dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne les revenus. Depuis le milieu des années 1990, sous le coup de la financiarisation de l'économie, les plus riches ont recommencé à s'enrichir bien plus vite que les autres.

Ainsi que le décrit un article récent de *Financité*³, en Belgique, « entre 1982 et 2009, les dividendes sont passés de 4 à 13 % par rapport à la masse salariale. Les entreprises du Bel 20 distribuent actuellement plus de dividendes qu'elles ne font de bénéfices. Cette redistribution s'est réalisée au détriment des salariés et des investissements. »

À l'évidence, les classes les plus riches n'ont pas joué le jeu de la redistribution. Elles ont cessé d'y être contraintes lorsque les politiques libérales ont été mises en œuvre : explosion des salaires des hauts dirigeants, absence d'impôt sur la fortune, les dividendes, les plus-values, détaxation du patrimoine, dégressivité de l'impôt des personnes physiques, baisse de l'impôt des sociétés, exonération des cotisations sociales et, concomitamment, flexibilisation accrue du travail et baisse généralisée des salaires.

Comme si cela ne suffisait pas, l'absence de contrôle et une politique volontairement laxiste ont clairement favorisé l'évasion et la fraude fiscales. La FGTB a pu calculer⁴ qu'en Belgique, chaque année, la fraude représente plus de 20 milliards d'euros qui disparaissent dans les comptes offshore des paradis fiscaux. Plus de 2 000 milliards à l'échelle européenne... L'évasion fiscale a quant à elle coûté plus de... 221 milliards d'euros, selon les statistiques du SPF Finances⁵ !

On a tenté de nous faire croire que la richesse des riches ruissellerait dans toute l'économie via leur consommation et leurs investissements. Rien de tel bien sûr ! Les chiffres du FMI établissent que l'investissement en zone euro a chuté de 24 % en 2007 à 19,9 % du PIB en 2016. Cet argent est allé nourrir confortablement la spéculation financière...

Les pauvres s'appauvrissent

Les inégalités sont plus fortes aujourd'hui car un autre phénomène s'est amorcé suite à la crise de 2008 : l'appauvrissement des plus pauvres.

TAUX DE PAUVRETÉ
DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



TAUX DE PAUVRETÉ
DES FAMILLES MONOPARENTALES



TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES
AVEC ENFANTS ET SANS TRAVAUX



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 16

En effet, comment ne pas constater la difficulté de trouver un emploi ou le nombre croissant de SDF dans la rue ? La lente diminution du niveau de vie des 10 % les moins favorisés constitue un retournement historique, un marqueur de notre histoire sociale.

La précarisation massive de l'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'accroissement des inégalités sociales traduisent mieux que tout discours l'importance du changement de société qui est en train de se produire. Ce choc nourrit le ressentiment à l'égard des « profiteurs » ! Le système se défend en ciblant aujourd'hui comme *profiteurs* moins les spéculateurs et les fraudeurs fiscaux que les chômeurs, les migrants ou les allocataires sociaux, tous affublés du signe de l'infamie de « l'assisté »⁶.

Les diverses mesures prises ces dernières années ont affaibli notre système de protection sociale. Le contrat social a été rompu et les conséquences néfastes des politiques de droite deviennent de plus en plus claires.

En réalité, 90 % des indemnités qui existent en Belgique sont inférieures au seuil de pauvreté, alors que les besoins sont grandissants ! La politique menée par l'actuel gouvernement ne fait que créer des pauvres supplémentaires. Depuis que le gouvernement Michel est au pouvoir, le nombre de personnes au revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 40 000 unités⁷.

Des réponses concrètes maintenant !

Apporter des réponses concrètes aux besoins de la population doit s'accompagner d'une réflexion sur les mécanismes de reproduction des inégalités. Il est à présent avéré que la compétition et sa spirale infernale vers le bas nous conduisent à notre perte à tous. Choisissons la solidarité, c'est-à-dire l'égalité en action, et faisons porter l'ensemble des besoins sur la capacité contributive de chacun. Cela impose de réfléchir aux transformations de fond à apporter à notre modèle pour l'améliorer, de l'école au monde professionnel, en passant par la fiscalité, la santé, le logement, etc. Tout cela est une question de choix politiques.

Parmi ceux-ci, nous nous battons pour une meilleure redistribution des richesses. Et les outils de cette redistribution sont au cœur du modèle social que nous défendons : la négociation collective, la fiscalité fortement progressive, la protection sociale et les services publics

Les services publics sont en effet des outils de la redistribution des richesses et ce faisant, chacun, quel que soit son statut social ou ses revenus, peut trouver le moyen de répondre à des besoins vitaux et à des nécessités de premier ordre. Les services publics sont le patrimoine social universel de l'humanité !

1. OXFAM, Une économie au service des 99 %, <https://www.oxfam.org>
2. Selon l'Institut wallon de statistiques, environ un sixième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 115 € net par mois pour un isolé ou de 2 341 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans. Voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>
3. Julien Collinet, Pourquoi les riches ont-ils gagné ? L'inégalité des chances, Financité magazine, n°47, septembre 2017.
4. Étude réalisée en juin 2010 par le Dulbea de l'ULB : <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>
5. <http://www.lesoir.be/109141/article/2017-08-14/en-2016-221-milliards-se-sont-envoles-de-belgique-vers-des-paradis-fiscaux>
6. Pour les personnes qui ne sont pas ou plus sur le marché du travail, les revenus de remplacement assurent une sécurité d'existence. Selon les politiques de droite, ces revenus de remplacement sont trop élevés et n'inciteraient pas à travailler. C'est une aberration. En effet, près de 4 chômeurs sur 10 vivent avec moins de 1 000 € par mois.
7. Syndicats FGTB n°16, octobre 2017.

Pénibilité : un dossier... pénible

Après une longue période d'hibernation, la Commission spéciale du secteur public s'est à nouveau réunie, fin septembre 2017, pour poursuivre ses travaux. Près d'un an après avoir défini les critères de pénibilité, après des mois de silence, le Ministre entend maintenant mettre les bouchées doubles pour terminer ce dossier dans les plus brefs délais.

La CGSP continue à affirmer que les agents du service public méritent mieux qu'un traitement à la va-vite sur un sujet aussi important et cela d'autant plus que le ministre est incapable de nous présenter des simulations nous permettant de juger sur pièces des effets de sa réforme.

Pour nous qui connaissons les réalités de terrain, cette réforme est, à bien des égards, extrêmement dangereuse tant pour les futurs pensionnés que pour l'ensemble de notre système de protection sociale.

Ainsi, nous ne pouvons accepter que la pénibilité ne soit reconnue à un agent qu'après avoir presté 5 ans de fonctions pénibles. Les contraintes physiques, émotionnelles, d'horaire (...) ont, dès le début, des conséquences importantes sur la vie des agents. Elles doivent dès lors être prises en compte dès le début.

Le système proposé par le Ministre entend remplacer le régime des tantièmes préférentiels par des coefficients de pénibilité (1,05 – 1,10 et 1,15). Ainsi, à titre d'exemple, 5 années de fonction pénible avec un critère de 1,1 correspondront à 5 années et demi de service **pour le calcul de l'ouverture du droit à la pension.**

Or, les tantièmes interviennent **tant** dans le calcul de l'âge de départ à la retraite que dans le calcul du montant de celle-ci. Les coefficients de pénibilité que veut introduire le ministre ne serviront plus que pour déterminer l'âge à partir duquel l'agent peut partir à la pension. En d'autres termes, si l'exercice d'une fonction pénible (pendant au moins 5 ans) permettra à l'agent de partir (un peu) plus tôt, elle ne lui garantira plus qu'il puisse partir avec une pension complète ! Inacceptable pour la CGSP.

En outre, ces coefficients ne s'appliqueraient plus qu'à la carrière **effective** et donc plus aux périodes assimilées (exception faite des congés légaux). Passent donc à la trappe les périodes de protection de la maternité, de congé parental, d'accident du travail... Il s'agit d'un précédent extrêmement dangereux qui ouvre la porte à la fin des périodes assimilées !



Ajoutons à cela qu'aucune mesure n'est prévue pour ceux qui, dans le nouveau système, devront travailler au minimum jusqu'à 60 ans alors qu'ils pouvaient partir en pension, dans le système précédent, avant 60 ans avec une pension complète (exemples : Cheminots, militaires, etc.).

Enfin, le système du Ministre Bacquelaine ne prévoit rien pour les agents contractuels. Or, une fonction est pénible ou elle ne l'est pas. Peu importe le lien juridique qui unit le travailleur à son administration ou son entreprise.

Après la pension mixte qui diminue grandement le montant de pension des travailleurs ayant commencé à travailler dans le service public comme contractuel avant d'être nommé, et avant la suppression de la pension pour incapacité qui précarisera un nombre encore plus important de pensionnés, le Gouvernement entend faire des économies sur la pénibilité. La CGSP n'a pas marqué son accord sur cette proposition et demande au Ministre de revoir sa copie en profondeur car sa proposition est en l'état inacceptable !

Plus que jamais, il faut rester mobilisés !





30^e Congrès de l'ISP

Le 30^e Congrès de l'Internationale des services publics s'est tenu à Genève du 30 octobre au 3 novembre 2017, célébrant par la même occasion sa 110^e année d'existence et de lutte sans relâche pour la défense des travailleurs des services publics.

L'Internationale des services publics rassemble plus de 20 millions de travailleurs/euses, représentés par plus de 700 syndicats dans 154 pays et territoires. Cette Fédération se consacre à la promotion des services publics de qualité partout dans le monde, et ses membres, dont deux tiers sont des femmes, travaillent dans les services sociaux, la santé, les services municipaux et de la communauté, l'administration centrale et les services de distribution tels que l'eau et l'électricité.

Sa secrétaire générale, Rosa Pavanelli, occupe admirablement ce poste depuis 2012 et a contribué, après des années plus houleuses ayant précédé le dernier congrès de Durban, à redonner à l'ISP une présence d'action d'ampleur internationale et un poids incontestable dans le combat pour des services publics de qualité et le respect des droits des travailleurs. Elle a été réélue à l'unanimité pour un mandat de 5 ans à l'occasion de ce congrès.

Son président, Dave Prentis, est également secrétaire général du syndicat britannique du secteur public UNISON.

Le Congrès fut l'occasion de très nombreux et riches débats, de discussions

enthousiastes et constructives autour du programme d'action 2018-2021 soumis par le Bureau exécutif et des quelques 55 résolutions proposées par les syndicats affiliés à la Fédération.

Le rapport d'activités 2013-2017, présenté par Rosa Pavanelli, retrace les grandes avancées de l'ISP sur ces 5 dernières années dans les 4 grands domaines que le Comité exécutif de l'organisation s'était fixés comme challenges prioritaires en 2013, dans un document intitulé « *Working for Alternatives* » :

- la lutte contre la privatisation,
- le renforcement des droits syndicaux,
- l'influence sur les décisions politiques mondiale,
- la syndicalisation et la croissance syndicale.

Quelques exemples de victoires syndicales obtenues grâce à l'action de l'ISP sur le terrain ou au sein des instances internationales ont étayé ce rapport qui brossait l'ensemble des thématiques sur lesquelles est active l'organisation dans les 5 continents, et pour lesquelles l'ISP s'est remarquablement imposée sur la scène sociale et syndicale mondiale grâce à des campagnes de grande ampleur : l'égalité de genre, la lutte contre les discriminations de tout type, la lutte contre la privatisation et contre les politiques d'austérité, les accords de commerce internationaux et régionaux, la justice fiscale, la défense des droits syndicaux tels que le droit de grève et de négociation collective, l'allègement de la dette, la protection des lanceurs d'alerte, le respect de la dignité et la lutte contre les violences faites aux femmes...

Les thèmes de discussions, tout au long du congrès, portaient sur des sujets brûlants pour les défenseurs des services publics, tels que le droit à la santé, l'avenir e l'administration publique et du travail dans la fonction publique, l'urbanisation durable, le développement inclusif, les accords de commerce internationaux, l'infrastructure à l'ère de l'austérité, l'accès à l'art et à la culture pour tou(te)s.

Une manifestation a également ponctué ce congrès, organisée devant le siège des Nations unies pour défendre les droits syndicaux des travailleurs de cette organisation, qui bien que cela paraisse impensable dans une telle demeure, sont malheureusement très souvent bafoués.

Ce congrès a constitué l'occasion de rendre visibles des centaines de messages de solidarité destinés aux travailleurs des services publics du monde entier, qui trop souvent encore sont au premier rang des attaques du capital contre les droits syndicaux, les droits fondamentaux et l'accès pour tou(te)s aux biens communs.

Vous trouverez des rapports plus détaillés et des comptes-rendus des discussions sur le site de l'IRW CGSP : <https://www.irwcgsp.be/>

L'ensemble des documents relatifs à ce Congrès sont par ailleurs disponibles sur <http://congress.world-psi.org/fr/>



À Bruxelles le dialogue social **existe encore**

Quasi inexistant avec le gouvernement fédéral et trop souvent déclaré « en panne » au niveau des entités fédérées et locales, le dialogue social existe encore en Région de Bruxelles capitale. Pour preuve, des avancées significatives ont été obtenues au sein du secteur XV, qui sont autant de motifs de satisfaction que de raisons de maintenir et d'intensifier l'intervention syndicale.

Pour rappel, en Belgique, le dialogue social dans la fonction publique s'organise en comités de concertation entre représentants de l'autorité, c'est-à-dire de l'employeur public, et les représentants des organisations syndicales reconnues. Le Comité A est commun à l'ensemble des services publics ; le Comité B est compétent pour les services publics fédéraux, communautaires et régionaux ; le Comité C, quant à lui, concerne les Pouvoirs provinciaux et locaux. Ces comités se déclinent eux-mêmes en comités de secteurs correspondant aux différents domaines et entités. Parmi ceux-ci, le secteur XV est celui où se concerte et se négocie ce qui concerne le personnel des organismes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après 28 années d'un développement croissant, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale avait atteint une taille considérable pour un organisme unique avec des compétences multiples allant de l'emploi à la gestion de l'environnement, en passant par le port de Bruxelles. Dans le contexte de la 6^e réforme de l'État, la volonté politique du gouvernement actuel de restructurer l'administration régionale prend forme à la faveur d'un véritable dialogue social. Cela concerne et implique plusieurs secteurs de la CGSP-Bruxelles : les parastataux (Para-Bru) ; les Administrations locales et régionales (ALR) et les ministères (AMiO).

Vers une fonction publique morcelée, mais renforcée

Si cette réforme démembre le ministère unique pour créer de nouvelles entités distinctes en fonction des compétences et domaines d'activités, elle crée par ailleurs de nouveaux organismes et intègre au passage dans la fonction publique des associations parapubliques qui exerçaient des missions publiques en leur attribuant des effectifs et des statuts corrects.

- Le Service public régional bruxellois (SPRB) Finances compte déjà 200 agents qui seront bientôt rejoints par 200 collègues transférés du fédéral dans le cadre de la 6^e réforme.
- Le SPRB Bruxelles urbanisme et patrimoine
- Bruxelles Fonction publique (BruFOP) qui s'occupera des

sélections pour l'administration en collaboration avec le Selor et la Centre de validation des compétences.

Deux OIP sont, en outre, créés :

- Perspectives, Bureau bruxellois pour la planification qui regroupe les services d'études du SPRB et le personnel de l'Agence pour le développement territorial ;
- Bruxelles prévention sécurité (BPS) qui est l'organisme chargé de mettre en place les politiques de prévention et de sécurité de la Région.

Enfin, en janvier 2018 sera mise en place l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise (ABE) qui rassemblera les personnels de Brussels Invest Export, d'Atrium et d'Impulse pour constituer un interlocuteur unique pour les entreprises.

Protocole d'accord sur le statut

La CGSP vient de signer un protocole d'accord à la suite de négociations plutôt satisfaisantes pour un nouveau statut où ses revendications ont été rencontrées : les délégués syndicaux pourront être présents lors des entretiens d'évaluation qui se dérouleront tous les deux ans ; la suppression du niveau E, désormais intégré au niveau D ; l'évolution de la carrière fonctionnelle à 6 et 15 ans ; l'augmentation du nombre de jours de circonstance ; la fin du paiement du salaire de décembre en janvier ; la réintroduction de la possibilité de pouvoir prolonger le stage ; un pouvoir décisionnel pour la chambre de recours.

Le moment est venu d'élaborer notre cahier de revendications et de s'assurer de la réalisation de cet accord. Car l'exécution d'un accord nécessite aussi un suivi syndical attentif, sous peine de voir certaines mesures tarder à se mettre en place.

En effet, s'il y a lieu de se féliciter qu'un véritable dialogue social existe avec l'actuel gouvernement bruxellois, il n'en reste pas moins que cette refonte de l'administration régionale engendre un stress pour bon nombre d'agents. La division en nouvelles structures autonomes nous invite à la vigilance quant aux approches managériales qui y seront mises en œuvre et à leur pérennité, au fil des législatures, dans le contexte d'un cadre budgétaire marqué par la pression austéritaire.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

« Une nouvelle Tribune pour 2018 »

En premier lieu, par le biais de cet édito nous vous informons que la Tribune va abandonner sa forme actuelle et changer de look !

En effet au mois de mars 2018 un nouveau format Tribune sortira de presse.

Deux nouveautés :

- sa périodicité (parution quatre fois par an) ;
- son contenu qui reprendra dans une même Tribune tous les secteurs, ce qui donnera la possibilité à chacun d'avoir des informations de son secteur ainsi que des autres.

Cette Tribune nouvelle version sera accompagnée d'un site Internet renforcé où l'actualité sera traitée en priorité.

D'autre part, à l'aube de 2018, année électorale pour les communes, nous renouvelons nos souhaits.

Nous espérons que la gauche, toute la gauche, permettra grâce aux votes des électeurs de s'unir pour que leurs villes et communes puissent dans leur grande majorité mener une politique de gauche et appliquer des mesures de solidarité pour leurs concitoyens.

Nous formulons le désir d'un retour fort de la gauche, de toutes les gauches qui doit ainsi préparer au mieux l'élection de 2019.

Le but des élections de 2019 sera de chasser le gouvernement de droite extrême et d'enfin mener des politiques sociales, économiques et budgétaires au service de tous mettant fin à cette spirale négative qu'est l'austérité et imposer des règles de bonne gouvernance pour le monde politique et surtout économique et bancaire.

Le Secteur AMiO espère que tous, en famille, avec vos amis et Camarades pourrez fêter dans les meilleures conditions l'arrivée de cette nouvelle année.

Cependant, nous avons une pensée particulière pour tous ceux qui, dans la précarité (isolé, malade, sans emploi, sans moyens...) n'auront pas la chance ou l'envie de la fêter.

Pour eux nous nous devons de nous battre pour une société plus juste et solidaire.

M. Jacobs

SPF FINANCES

Le simplisme de Johan Van Overtveld : « Trop peu de contrôleurs ? Qu'on diminue les contrôles ! »

La pénurie de personnel au SPF Finances se fait de plus en plus aiguë

Au moment de l'avènement de l'actuel gouvernement de droite en 2014, le SPF comptait encore 23 370 membres du personnel contre seulement 19 255 aujourd'hui. Soit une diminution de quasiment 18 % ! Les conséquences ne sont pas négligeables : non seulement le service rendu en prend un coup mais les contrôles fiscaux sont de plus en plus compromis. Ce qui augmente le risque d'une inégalité de traitement : des entreprises échappent aux contrôles alors que les salariés sont pressés comme des citrons. Les actions menées en front commun syndical ont, semble-t-il, amené le ministre à reconnaître le problème. Il avait promis une solution. La CGSP avait espéré qu'il soit procédé à de nouveaux recrutements pour renforcer avant tout le personnel chargé des contrôles fiscaux. Or, il semblerait que le ministre ait opté pour une « solution » simpliste, entendez pour une diminution... des contrôles.

De quoi parle-t-on au juste ?

A. Actions contre la pénurie de personnel

En juin 2016, le Front commun syndical organisait plusieurs actions de protestation au sein du SPF Finances. En cause, divers problèmes touchant aux droits du personnel tels que le manque de possibilités de mutation, l'absence de formations, des indemnités insuffisantes, etc. Mais le problème le plus prégnant était (et est) le manque sans cesse croissant de personnel avec, en corollaire, une charge de travail toujours plus lourde. C'est pourquoi, les syndicats exigeaient que cessent les coupes claires dans le personnel.

B. Mouvement de rattrapage ?

À ces exigences, il a été ajouté, notamment par la CGSP, la nécessité d'un mouvement de rattrapage. Le gouvernement fédéral n'avait pas seulement décidé de ne pourvoir au remplacement que d'un départ sur cinq mais il avait remis une couche en imposant une réduction supplémentaire de 2 % des crédits de personnel chaque année. Ce qui nous a fait craindre le pire pour les contrôles fiscaux des entreprises sur tout le territoire.

C. Paix sociale ?

Dans la foulée de ces actions, le front commun syndical a été invité quelques fois chez le Ministre des Finances, Johan Van Overtveld (N-VA). Lors de ces rencontres, le Ministre a répété à plusieurs reprises qu'il « *était bien conscient de ce que la limite des économies était atteinte au SPF Finances* » et qu'un vaste protocole serait élaboré pour répondre aux exigences du front commun syndical. Concrètement, ce protocole s'est avéré être un recueil de promesses, sans exécution pratique. En échange de ces promesses, l'Autorité réclamait en outre le « respect de la paix sociale ». Considérant que tout cela était largement insuffisant, les syndicats ont déclaré ne pas pouvoir marquer leur accord et encore moins garantir la paix sociale.

D. Finaliser l'accord de l'été

Un an s'est écoulé depuis nos actions et nous ne sommes toujours pratiquement nulle part. L'Autorité n'a de cesse de répéter qu'elle « s'en occupe » Sur le terrain, cependant, nous pouvons constater que les collègues se font de plus en plus rares et que la charge de travail est de plus en plus lourde. Lors d'une réunion informelle le 26 septembre, le représentant du Ministre des Finances a une nouvelle fois tenté de calmer les syndicats en parlant du manque de personnel « *dont le ministre a parfaitement conscience* ». Le collaborateur du cabinet devait alors nous demander encore « *un peu de patience* » car, *pour le moment, le ministre est en pleine finalisation de l'accord de l'été* ». Et d'ajouter qu'« *une communication se ferait sous peu concernant la promesse du remplacement 1 pour 1 du personnel du contrôle fiscal* ».

E. Remplacement du personnel de contrôle

La communication en question a eu lieu depuis. À première vue, il en ressort que tout contrôleur fiscal qui prend sa retraite, sera remplacé par un collègue nouvellement recruté. Un pas dans la bonne direction quand même ? Pas tout à fait. Parce que l'Autorité a donné à la notion de personnel de contrôle fiscal une définition telle que le remplacement se limitera à une toute petite partie des contrô-

leurs fiscaux. De plus, ces recrutements de remplacement seront sans doute « compensés » dans le plan de personnel du SPF Finances. Tandis que l'on maintiendra plus ou moins à flot le nombre actuel de contrôleurs fiscaux, ce sont d'autres fonctions - surtout des fonctions de support - qui vont devoir trinquer. Mais ce n'est pas tout.

F. « Contrôle horizontal »

En date du 22 septembre, le quotidien « De Standaard » écrit que « *des entreprises qui prennent des accords préalables avec le fisc, consignés dans une convention, ne seront plus contrôlés* ». Selon le Ministre N-VA, ceci « *remplace le modèle conflictuel actuel* », puisque « *désormais, le fisc agira en partenaire et non plus en contrôleur* ».

Ce système de « contrôle horizontal » permettrait donc à des grosses entreprises ou à des secteurs de PME de passer directement des accords avec le fisc. Chose qu'ils peuvent déjà faire actuellement - via le « ruling » - mais uniquement sur certains aspects de la fiscalité. À partir de 2018, il s'agirait, néanmoins, d'accords-cadres complets. Le contrôle fiscal se limiterait dans ce cas à des coups de sonde.

G. Réduire les contrôles

Nous connaissons désormais la manière dont le Ministre conçoit précisément la « finalisation de l'accord de l'été ». Cet accord prévoit notamment que la lutte contre la fraude fiscale doit rapporter 50 millions d'euros l'an prochain. Les modalités ne sont pas précisées. Mais ce n'est pas utile puisque le Ministre N-VA a déjà trouvé la réponse simpliste : « *la manière traditionnelle d'enrôler et ensuite de contrôler et de discuter ne fait qu'accroître le besoin en effectifs* ». La « solution » est donc simple : il y a trop peu de contrôleurs ? Diminuons les contrôles. Et le tour est joué !

H. Politique d'arrière-boutique

Aux Pays-Bas - où un système de ce genre existe depuis 2005 - le son de cloche est, cependant, différent. En 2012, un groupe de professeurs (la Commission Stevens) a procédé à l'évaluation de ce système de « contrôle horizontal » et a pointé un « risque d'adhérence ». Ce qui veut dire que le système peut conduire à une politique d'arrière-boutique. C'est exactement la même critique que la Commission Européenne a déjà faite du système de ruling fiscal (la Belgique ayant été condamnée au recouvrement de 750 millions d'euros d'avantages fiscaux octroyés injustement à des multinationales - une chose dont on n'a plus vraiment entendu parler depuis lors).

I. Transparent ?

Le Ministre N-VA promet, néanmoins, une « *approche transparente* ». Pour comprendre ce qu'il entend par là, il suffit de voir la manière dont on traite les paiements déclarés par des sociétés belges dans des paradis fiscaux à l'étranger. Trois quarts au moins de ces versements (soit 62 milliards d'euros) sont allés en 2016 dans les Émirats-Arabis Unis. Une entreprise intervient à elle seule pour 90 % de cette somme (56 milliards d'euros). Détail croustillant : cette entreprise ne paie pas un centime d'impôt ailleurs ! Et ce, parce que la législation fiscale des Émirats n'est pas cohérente... Belle transparence !

J. Approche néolibérale

La CGSP a déjà dénoncé à plusieurs reprises l'approche idéologique et néolibérale de ce gouvernement de droite. Une approche qui consiste très clairement à ne pas doter le secteur public des moyens dont il a besoin pour mener à bien sa mission de serviteur de la société. Ce qui conduit inévitablement à réduire la force de frappe du secteur public. L'étape suivante consiste à se défaire de pans entiers à l'honneur et à la gloire des entreprises privées. Et c'est ce qui se passe. Au lieu de colmater les failles dans le système fiscal, c'est la faille qui devient la norme. Et enfin, la dernière étape consiste à démontrer que les comptes ne sont pas bons : les recettes fiscales vont diminuer et de nouvelles économies s'imposeront. Une chose est sûre : ces nouvelles économies, c'est le travailleur qui les chiquera.

K. Modèle conflictuel

Force nous est, dès lors, de conclure que, pour pouvoir agir en partenaire du privé, le Ministre N-VA (et tous ses collègues du gouvernement fédéral avec lui) opte résolument pour le modèle conflictuel avec les travailleurs en général et avec le personnel du SPF Finances en particulier. En pareilles circonstances, il va de soi que la CGSP ne peut pas garantir la paix sociale. Si les membres du personnel du SPF Finances devaient passer à l'action dans un prochain avenir, ils pourraient tout naturellement compter sur le soutien indéfectible de la CGSP.

Il est grand temps, en effet, de se battre pour la justice fiscale et partant pour un fonctionnement optimal avec des moyens et du personnel en suffisance, y compris pour le SPF Finances.

M. Jacobs et P. Veltmans

SPF SÉCURITÉ SOCIALE ET SPP INTÉGRATION SOCIALE

Le SPP Intégration sociale rejoindrait dans une nouvelle structure le SPF Sécurité sociale

L'annonce de la fusion du SPP Intégration sociale avec le SPF Sécurité sociale a été faite officiellement

Nous reviendrons sur la portée symbolique et sur l'évolution de l'histoire de ces structures fédérales. Dans l'imédiat, une telle fusion suscite déjà des réflexions et des inquiétudes chez de nombreux fonctionnaires. Parmi celles-ci, quelles perspectives de promotion dans un contexte déjà défavorable.

De nombreuses critiques venant des affiliés et des collègues se sont fait entendre sur l'opacité des procédures de promotions au sein du SPP Intégration sociale.

Le règne du copinage ou de la nomination politique resterait à l'ordre du jour ... Mais ce qui vaut pour une petite structure n'échappe pas non plus à la pratique dans un SPF plus important.

Tandis que la politique d'emploi du gouvernement fédéral s'acharne à éliminer un maximum de fonctionnaires, à ralentir la progression des carrières et à durcir la charge de travail, il faut constater que certains échappent au régime sec : des promotions ont été octroyées en 2017 au SPF Sécurité sociale, en exécution d'actions prévues par d'anciens plans de personnel nous dira-t-on ! Mais sans qu'un plan de personnel cohérent et transparent ait été mis sur la table de la concertation sociale.

Un exemple flagrant de la situation apparaît à la Direction générale personnes handicapées (DG Han).

La DG Han peine à sortir de la crise dans laquelle les velléités modernistes du manager l'ont plongé et le manque de personnel est criant. Tandis que le nombre de médecins chargés des évaluations de handicap diminue, une incohérence dans les barèmes des médecins examinateurs est apparue au grand jour.

Pour rappel : le barème A3 avait été défini comme un barème accessible aux médecins coordinateurs (chefs de centre) mais dans la plupart des organisations fédérales, depuis plusieurs années, les médecins statutaires sont recrutés en A3 car seul ce barème est suffisamment attractif pour justifier l'investissement dans une carrière de médecin fonctionnaire. Depuis le 11 avril 2016, les différences de fonctions ont été gommées à la DG Han par la volonté du manager. Tous les médecins sont donc plus ou moins chargés des mêmes tâches mais avec des barèmes différents. En outre, des recrutements de médecins en barème A3 sont annoncés ...

Une dizaine de collègues attendent donc une légitime promotion qui régulariserait la situation.

Malgré les demandes répétées de la CGSP-AMiO, nous n'avons toujours pas obtenu d'engagement ferme à régulariser ces barèmes et de plan de promotion cohérent et soutenable.

Alors que le management déclarait qu'aucune promotion n'avait été octroyée à des médecins, il a été constaté que deux médecins A2 ont obtenu cette année leur A3, sans que les règles d'ancienneté de grade, de service ou d'âge soient respectées ... Sur base de quels critères ? Nul ne le sait !

Ce problème n'est qu'un exemple ... le gouvernement fédéral a annoncé cet été que la statutarisation serait l'exception et le contrat la règle ... quelles perspectives pour tous nos collègues contractuels bloqués dans leur progression de carrière et qui seront lésés dans le calcul de leur pension ? Partout, des agents effectuent des tâches dévolues à des fonctions appartenant au niveau supérieur : dans le meilleur des cas, avec le supplément « fonctions supérieures », quand ils sont statutaires, dans le pire, quand ils sont contractuels, avec un petit accompagnement verbal : « Sois content de conserver ton emploi ».

Et pendant ce temps-là, nous recevons des instructions ministérielles pour lutter contre l'absentéisme pour raison médicale, des plans sont élaborés pour lutter contre le stress ... et pour ceux qui souhaitent une individualisation encore plus marquée de LEUR problème, il est proposé un accompagnement de carrière...

Il est temps que la véritable condition des travailleurs dans le nouveau management public apparaisse au grand jour, avec toutes les dérives et les dégradations des droits des travailleurs que cette nouvelle condition amène.

Pour lutter, rejoignez la CGSP-AMiO qui n'a jamais ménagé ses efforts pour défendre les travailleurs de la Fonction publique.

K. Sissau et C. Dragnet

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES – PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Information du Secteur Aide à la jeunesse

Le protocole 443 est en cours d'exécution et les renforts arrivent. Enfin !

Mais la vitesse de l'Administration de la Fonction publique n'est pas celle de nos réalités de terrain. Malgré une lourde insistance de la CGSP dans ce dossier, la lenteur est de rigueur au sein de ce Ministère.

Toutefois, quelle fut notre surprise d'apprendre par nos camarades du SETCa que nous étions associés aux services subventionnés...

Plusieurs d'entre vous nous ont d'ailleurs téléphoné à ce sujet. Nous profitons donc de la *Tribune* afin de remettre les choses en place et dissiper tous malentendus.

Petit rappel

La grève des SAJ - SPJ, portée par la CGSP seule, a provoqué une réaction du gouvernement précédent qui a octroyé une revalorisation de l'enveloppe budgétaire du secteur de l'Aide à la jeunesse. C'est ainsi que sous ce gouvernement, une somme de 11 millions d'euros a été affectée au protocole 443 signé entre l'Autorité et les organisations syndicales en secteur XVII.

Ces 11 millions n'étaient pas affectés au Service public (SAJ - SPJ) exclusivement ! En effet, si le renfort, avec un cadre établi et clair est une de nos revendications, il faut aussi en parallèle mettre en place un renfort pour les services subventionnés. Ces derniers doivent assurer les mesures qui sont prises par les autorités mandantes.

Ainsi, 8 millions sont affectés à ces services subventionnés. La CGSP pense que ces services, la plupart en ASBL, devraient être étatisés et donc devenir des services publics, au même titre que les SAJ - SPJ.

Et cela pour une raison toute simple : l'État, donc les deniers publics, paie 100 % des salaires, des charges patronales ainsi que les frais de fonctionnement. Ce sont donc des services publics au rabais déguisés en services privés, non marchand. Mais ceci est un autre débat...

Revenons donc à l'émoi suscité lors d'une réunion organisée par l'Autorité et ces services pseudo publics et/ou pseudo privés. Il leur a été annoncé que la volonté du Ministre Madrane était de refinancer ce secteur afin de répondre au mieux aux demandes des usagers relevant de nos compétences, et répondant aux nécessités du décret de l'Aide à la jeunesse.

Une partie de la somme restante (500 mille euros) a également, après concertation avec les syndicats, été affectée aux IPPJ pour prendre en compte les situations, en amont et en aval, des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infraction.

Donc deux millions et demi ont été répartis en une série de phasage, s'étalant entre 2017 et 2019. Cette somme est bien affectée au Ministère de l'Aide à la jeunesse auquel nous appartenons.

Quant aux services subventionnés, il y a d'une part des ASBL et d'autre part des Pouvoirs publics locaux, tels que les CPAS, échevinats... Ceux-ci mettent en œuvre des projets subventionnés par notre ministère. De là, une confusion malheureuse qui ne fait que renforcer notre position tendant à réintégrer ces services au sein de notre ministère.

Nous vous informons enfin que la CGSP se bat aussi pour que les travailleurs sociaux de l'Aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, IPPJ, API, SAMIO) et des Maisons de justice passent en catégorie 3. Cela permettrait une plus grande mobilité au sein de ces services.

S. Streel et P. Véga

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

Voici une année civile qui se termine et une qui commence !

À cette occasion, nous vous avons réservé nos meilleurs vœux pour vous et vos proches

Afin de poursuivre sous de meilleurs auspices, nous croyons utile de vous rafraîchir la mémoire concernant certaines dispositions statutaires et/ou réglementaires précisées dans le dernier vade-mecum des congés. Nous vous renvoyons donc à la circulaire n° 6231.

De plus, le mois de janvier étant le mois de référence pour les demandes de changements d'affectation, nous ne saurions trop vous recommander d'être extrêmement attentifs à la parution de cette circulaire qui précisera toutes les modalités ainsi que les emplois vacants. Si ce sont vos intentions, nous vous invitons à rentrer les documents ad hoc par pli recommandé et ce **au plus tard le 31 janvier 2018**, date de la poste faisant foi.

Par document *ad hoc*, il y a lieu d'entendre et d'utiliser le bon document (changement d'affectation zonal ou interzonal) en fonction des choix que vous opèrerez.

Une circulaire spécifique sera vraisemblablement émise tant pour le personnel administratif que pour le personnel ouvrier.

Le renvoi des documents doit être adressé à

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière - Bureau 3E347
Changement d'affectation
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Si vous éprouvez des difficultés pour compléter la demande de changement d'affectation, une aide peut être obtenue auprès de votre régionale.

N'oublions surtout pas qu'en application du Décret fixant le statut du personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française du 12 mai 2004 tel que modifié par le Décret du 19 juillet 2017, la mobilité « entre les cuves » est désormais accordée aux membres du personnel ouvrier.

S. Streel et M. Baldan



30% de réduction
 pour les affiliés CGSP
 sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

L'Europe doit changer de cap : **POUR une Europe sociale !**

Le 8 novembre dernier, des milliers de travailleurs européens ont manifesté sous les arches du Cinquantenaire pour dénoncer la politique d'austérité mise en place partout en Europe !

L'Europe sociale ne peut plus rester un simple vœu pieux utilisé dans des discours creux... C'est devenu une urgence, une nécessité indispensable à la survie même de l'Europe.

Depuis des années, la politique européenne est dominée par les intérêts économiques et financiers. Austérité, dérégulation et « Tout au marché » déterminent depuis trop longtemps le contenu des politiques européennes. Les conséquences pour les travailleurs et pour le projet européen sont désastreuses, injustes et inacceptables.



Au niveau européen, les travailleurs demandent :

La mise en place d'un socle européen des droits sociaux fort, contraignant et concerté

Nous devons veiller à ce que la Commission ne promette pas de nouveaux droits tout en supprimant des droits existants. Elle ne peut donner d'une main et reprendre de l'autre !

La fin du dumping social

Il n'est plus acceptable que les règles européennes permettent aux fraudeurs et esclavagistes des temps modernes d'exploiter les travailleurs. L'égalité de traitement des travailleurs est un principe fondamental. C'est la base d'une Europe sociale juste.

À ce titre, nous demandons :

- une révision de la directive détachement qui garantisse le même salaire pour le même travail effectué !
- le rejet de la carte européenne de service ;
- une réforme de la coordination des systèmes de sécurité sociale dans le but d'offrir le maximum de protection aux travailleurs d'où qu'ils viennent ;
- une lutte efficace contre les sociétés boîtes aux lettres.

Le renforcement du dialogue social européen

Le dialogue social européen est fondamental en vue d'obtenir une Europe de la justice sociale. C'est aussi la seule voie possible pour réconcilier les travailleurs avec le projet européen. À cet égard, les décideurs européens doivent impérativement respecter les accords des interlocuteurs sociaux européens.

Une augmentation salariale pour tous les travailleurs européens

La croissance et les gains de productivité doivent être justement répartis. C'est au tour des travailleurs, trop longtemps asphyxiés et négligés, d'avoir leur part.

Au niveau national belge, les travailleurs exigent :

Il est temps pour ce Gouvernement de prendre ses responsabilités. Il n'est plus acceptable que les ministres se cachent derrière des fausses excuses. Non ce n'est pas la faute de l'Europe, c'est la vôtre !

Il est temps donc que le Gouvernement belge fasse preuve d'audace et soit déterminé à faire respecter au niveau européen les principes fondamentaux de justice, d'égalité et de respect des droits sociaux.

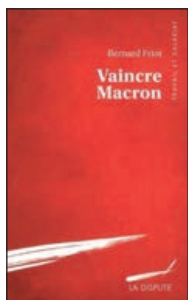
Au moment de traduire en droit belge les règles européennes, le Gouvernement belge se doit également d'être à la pointe. Il faut donc qu'il exploite toutes les possibilités données par les textes européens.

Par ailleurs, un vrai pilier européen des droits sociaux n'aura de sens que si la Belgique et les autres États membres appliquent systématiquement ces principes.

Enfin, nous exigeons du gouvernement qu'il cesse avec l'austérité et se lance dans une réelle politique d'investissement public.

<http://www.fgtb.be/documents/20702/306922/EUROPE.pdf/1ccdb80-5c8e-48bc-a008-1d1b742d744c>





Vaincre Macron !

Comment vaincre Macron, et donc le Medef ? En retrouvant la fierté de notre histoire populaire, qui est une histoire d'émancipation du travail, pour sortir le débat public de la fange de la xénophobie et prolonger les conquêtes du mouvement ouvrier au XXe siècle. Le temps est venu de donner un contenu économique concret à l'audace démocratique de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : les humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. Toute personne majeure résidant sur le territoire national doit être dotée de trois droits inaliénables : la propriété d'usage de l'outil de travail afin de faire les choix majeurs dans l'entreprise ; la participation à la délibération des caisses chargées de subventionner l'investissement à la place du crédit bancaire et des groupes capitalistes ; le salaire à vie afin que, assurés de notre reconnaissance sociale, nous décidions au travail en toute liberté. En prenant en main l'investissement et les entreprises, nous sortirons la production de la folie écologique, anthropologique et territoriale du capitalisme.

Bernard Friot est un sociologue et économiste français, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre. Ses recherches portent sur la sociologie du salariat et la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe.

Bernard Friot, *Vaincre Macron*, Éd. La Dispute, Paris, octobre 2017, 132 p., 10 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • De la Démocratie
- 4 / Pauvreté • Inégalités criantes, égalité en souffrance !
- 6 / Pensions • Pénibilité : un dossier... pénible
- 7 / ISP • 30^e Congrès de l'ISP
- 8 / IRB • À Bruxelles le dialogue social existe encore

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

- 9 / Édito • Une nouvelle Tribune pour 2018
- Fédéral**
- 10 / SPF Finances • Le simplisme de Johan Van Overtveld : « Trop peu de contrôleurs ? Qu'on diminue les contrôles ! »
- 12 / SPF Sécurité sociale et SPP Intégration sociale • Le SPP Intégration sociale rejoindrait dans une nouvelle structure le SPF Sécurité sociale
- Fédération Wallonie-Bruxelles**
- 13 / FW-B – Personnel de la Communauté française • Information du Secteur Aide à la jeunesse
- 14 / Secteur IX (PAPO) • Voici une année civile qui se termine et une qui commence !

Actualités INTERSECTORIELLES

- 15 / Europe • L'Europe doit changer de cap : POUR une Europe sociale !
- 16 / À lire

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11